

COMPTE-RENDU N°1 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le 14 janvier à 18h30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montpon, sous la Présidence de Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation : le 7 janvier 2016

PRESENTS : MM. GUERIN – PIEDFERT – GONTHIER – VERGNAUD – TALIANO – DEJEAN – PILET – CHAUSSADE – LOTTERIE – DELIBIE – RICHARD – GABRIEL – WILLIAMS – BLIN – AUXERRE RIGOULET – SALAT – CABROL – GIMENEZ – DUHARD – LACHAIZE – BORDERIE – CABIROL – DUFOURGT – LEY – DARRACQ – GALON.

EXCUSES / ABSENTS : MM.SEGONZAC (procuration M. GUERIN) – BASTID (procuration M.CHAUSSADE) – GUILLAUME (procuration M.PILET) – LAGOUBIE (procuration M.RICHARD) – MARCADIER (procuration M.DUHARD) – LAULANET.

Secrétaire de séance : M. Geneviève AUXERRE RIGOULET.

Pour information de l'assemblée :

Décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation du conseil communautaire :

- Création régie de recettes « Aire d'Accueil des Gens du Voyage » à partir du 01 janvier 2016
- Création régie d'avances « Aire d'Accueil des Gens du Voyage » à partir du 01 janvier 2016
- Vente de l'ancien car scolaire du Pizou pour un montant de 2000€.

Le compte rendu du conseil communautaire du 17 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- Ouverture de crédits budgétaires – section investissement
- Procès verbal de mise à disposition des locaux et du matériel scolaires ainsi que l'office de tourisme
- Aire d'Accueil des Gens du Voyage : reprise de l'actif, du passif et des résultats de l'année 2015
- Vote du budget primitif de l'AAGV 2016
- Modification des tarifs de la régie de recettes « Moulin du Duellas »
- Mise en place de la signature électronique du Président
- Questions diverses

Monsieur le Président demande au conseil communautaire s'il est favorable au rajout des deux points suivants à l'ordre du jour :

- Mise en place du prélèvement automatique pour la facturation de la garderie, des centres de loisirs et de la cantine
- Adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales – «TIPI » (Titres Payables sur Internet)

Le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité pour le rajout de ces deux points à l'ordre du jour du conseil.

1/ Ouverture de crédits budgétaires – section investissement

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président propose, afin de pouvoir engager des crédits d'investissement avant le vote du budget 2016, l'ouverture de crédits dans la limite d'un quart des crédits ouverts au Budget Principal 2015 (hors remboursement du capital de la dette), soit pour les sommes suivantes (décisions modificatives comprises) :

CHAPITRES	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET Centre Loisirs Moulin Neuf	
	Crédits ouverts au BP 2015	Ouverture de Crédits 2016	Crédits ouverts au BP 2015	Ouverture de Crédits 2016
16 (caution)	5 923.00	1 480.75	-	-
20	128 450.91	32 112.73	30 000,00	7 500,00
23	4 380 798.80	1 095 199.70	-	-
21 OP 150 MSP	3 122 286.40	124 050.10 656 521.50	-	-

Cette décision permettrait d'engager des travaux avant que les budgets ne soient rendus exécutoires. Il est à préciser que ces dépenses seront reprises au budget 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide l'ouverture des crédits budgétaires en section investissement comme décrits ci-dessus.

2/ Procès verbal de mise à disposition des locaux et du matériel scolaires ainsi que l'office de tourisme

Ce point est ajourné

3/ Aire d'Accueil des Gens du Voyage : reprise de l'actif, du passif et des résultats de l'année 2015

Vu l'arrêté préfectoral du 08 octobre 2015 portant adoption des statuts et modification des compétences de la communauté de communes Isle Double Landais avec notamment la prise en charge de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage,

Vu la délibération prise par le conseil communautaire en date du 20 novembre 2015 pour la création d'un budget annexe pour l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à partir du 01 janvier 2015,

Monsieur le Président explique à l'assemblée que suite au transfert de ce budget vers la communauté de communes Isle Double Landais, il convient pour la communauté d'en reprendre le Passif et l'Actif.

Le résultat de l'exercice apparaissant au compte administratif 2015 présenté par la commune de Montpon Ménéstérol sera également repris dans le Budget Primitif 2016 à la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre le passif, l'actif et le résultat de l'exercice 2015 du budget de l'AAGV.

4/ Vote du budget primitif de l'AAGV 2016

Il est nécessaire de voter ce budget annexe dès le début de l'année afin de garantir la continuité de ce service. Ce budget annexe voté ce jour sera donc actualisé au vu du résultat présenté par la commune de Montpon Ménéstérol et cela se traduira par une décision modificative.

Le budget primitif annexe 2016 de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage dressé par Monsieur le Président s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 108 516€

Recettes : 108 516€

Section d'investissement :

Dépenses : 46 500€

Recettes : 46 500€

Ce budget devant être obligatoirement équilibré, il est proposé dans un premier temps de verser une subvention d'équilibre du budget principal de la communauté de communes d'un montant de 24 071€ dans l'attente de l'affectation de résultat.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide de voter le budget annexe AAGV tel que proposé ci-dessus et accepte de verser une subvention d'équilibre du budget principal de la communauté d'un montant de 24 071€.

5/ Modification des tarifs de la régie de recettes « Moulin du Duellas »

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu la délibération 2014-27 en date du 06 février 2014 portant création de la régie de recettes « Moulin Du Duellas » et qui fixe les tarifs ;

Vu la délibération 2015-86 en date du 08 juillet 2015 qui modifie les tarifs des croisières de la régie de recettes « Moulin du Duellas » ;

Monsieur le Président explique que la commission tourisme propose une modification des tarifs de la régie de recettes « Moulin du Duellas » suite à un besoin d'harmonisation de la tarification enfants des sites de la vallée de l'Isle et également pour supprimer les tarifs devenus inutiles pour certaines croisières qui font l'objet d'un produit touristique proposé par l'Office de Tourisme du Pays Montponnais.

Ainsi il est proposé au conseil communautaire la tarification suivante :

Promenade gabare enfant (6-12ans) groupe : 3€ ticket couleur vert foncé
Promenade gabare enfant (6-12ans) : 4€ ticket couleur vert clair
Promenade gabare adulte groupe : 5€ ticket couleur violet foncé
Promenade gabare adulte : 6€ ticket couleur violet clair
Croisière fluviale enfant (6-12 ans) : 11€ ticket couleur bleu clair
Croisière fluviale adulte : 17€ ticket couleur bleu foncé
Promenade gabare + animation enfant (6-12ans) : 5€ ticket couleur rouge clair
Promenade gabare + animation adulte : 7€ ticket couleur rouge foncé
Une animation : 3€ ticket couleur vert
Deux animations : 5€ ticket couleur rouge

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide de modifier les tarifs de la régie de recettes « Moulin du Duellas » comme présenté ci-dessus.

6/ Mise en place de la signature électronique du Président

A la demande des services de l'Etat, les collectivités ont été amenées à dématérialiser les pièces justificatives en comptabilité. Il est aujourd'hui préconisé de mettre en place la dématérialisation totale des opérations comptables, avec la mise en place de la signature électronique des bordereaux de titres et de mandats.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer une convention avec l'Agence Technique Départementale, afin de définir les conditions de demande, d'enregistrement et de remise du certificat électronique nécessaire. La convention serait établie pour 3 ans, et le coût du certificat fixé à 60€ par an.

Madame DARRACQ demande si d'autres élus que le Président bénéficieront de la signature électronique.

Monsieur le Président répond que le choix a été fait de mettre en place la signature électronique pour le Président uniquement, et précise toutefois qu'une organisation spécifique des services financiers permettra de conserver des documents signés en version papier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer la convention avec l'ATD pour procéder à la mise en place du certificat électronique

7/ Mise en place du prélèvement automatique pour la facturation de la garderie, des centres de loisirs et de la cantine

Un questionnaire adressé dans les écoles en 2015 avait démontré l'intérêt porté par les familles au fait d'avoir la possibilité d'assurer le paiement des factures de garderie par prélèvement automatique, à hauteur d'environ 50% des réponses retournées à la CCIDL.

Il est ainsi proposé de mettre en place cette procédure en lien avec les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), pour le paiement des factures de garderie et des factures des centres de loisirs de Montpon et Moulin-Neuf dans un premier temps. Le paiement des factures de cantine par prélèvement sera proposé ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le prélèvement automatique pour le recouvrement des créances de garderie et centres de loisirs dans un premier temps et de cantine dans un second temps.

Il précise que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'utilisateur et ne peut lui être imposée et autorise Monsieur le Président à signer tout document et à réaliser toute démarche dans le cadre de cette affaire.

8/ Adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales – «TIPI» (Titres Payables sur Internet)

Le service de paiement en ligne de la DGFIP dénommé TIPI permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer par l'intermédiaire du gestionnaire de télépaiement de la DGFIP les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public.


Il est ainsi proposé de faire adhérer la CCIDL à ce service de paiement en ligne, pour les factures de garderie et de centres de loisirs dans un premier temps, et pour les factures de cantine ultérieurement.

En l'absence de site internet de la CCIDL, le service de paiement en ligne sera celui proposé par la DGFIP ; lorsque la collectivité sera dotée de son propre site, les familles auront la possibilité de s'y connecter pour régler leurs créances.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales – « TIPI ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Président,



Jean-Paul LOTTERIE